



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE PLOGONNEC

**Arrêté d'enquête publique relatif au déclassement du domaine public d'une partie du parking « Place du 18 juin 1940 » en vue de sa cession**

Le Maire de la Commune de PLOGONNEC,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-061 du 16 décembre 2022 portant autorisation de l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une partie de la place du 18 juin 1940,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Finistère pour l'année 2023,

Considérant la nécessité de déclasser une partie du parking Place du 18 juin 1940, pour permettre la création de logements et/ou d'activités compatibles avec l'habitat,

**ARRETE**

**Article 1 :** Une enquête publique relative au projet de déclassement de 535 m<sup>2</sup> du parking Place du 18 juin 1940 pour permettre la création de logements et/ou d'activités compatibles avec l'habitat, aura lieu sur le territoire de la commune de Plogonnec du samedi 11 février 2023 à 9h00 au lundi 27 février 2023 à 17h00 ;

**Article 2 :** M. Jean-Jacques LE GOFF, colonel de gendarmerie en retraite, est désigné comme commissaire-enquêteur ;

**Article 3 :** Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés en mairie de Plogonnec pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article premier, afin que chaque personne puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Le samedi 11 février 2023 de 9h00 à 12h00,
- Du lundi au vendredi du 13 février au 24 février 2023 et de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 – fermeture le samedi,
- Le lundi 27 février 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la commune de Plogonnec pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.plogonnec.fr/>

**Article 4 :** Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, pendant la durée et avant la clôture de l'enquête :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur,
- par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur M. Jean-Jacques LE GOFF, adressé à la Mairie de Plogonnec, 4 rue de la Mairie - 29180 PLOGONNEC.

**Article 5 :** Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public et recevra, en personne, les observations du public en mairie de Plogonnec, aux dates et horaires suivants :

- Le samedi 11 février 2023 de 9h00 à 12h00,
- Le lundi 27 février 2023 de 14h00 à 17h00 ;

**Article 6 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête ainsi que le présent arrêté sera affiché au plus tard 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci :

- Sur les panneaux d'affichage extérieurs de la mairie,
- Sur les lieux, Place du 18 juin 1940,
- Sur le site internet de la commune ;

**Article 7 :** Ce même avis sera également porté à la connaissance du public dans deux journaux locaux diffusés dans le département (Le Télégramme, Ouest France) 15 jours au moins avant le début de l'enquête.

**Article 8** : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées ;

**Article 9** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet du Finistère et à M. le commissaire-enquêteur.

**Article 10** : Le directeur général des services et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOGONNEC, le 19 janvier 2023

Le Maire,

Didier LEROY

The image shows the official seal of the Municipality of Plogonec, Finistère, on the left. The seal is circular with the text 'MAIRIE DE PLOGONNEC' at the top and 'Finistère' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a castle tower. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'DL'.